

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①① N° de publication : **2 944 641**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **09 52452**

⑤① Int Cl⁸ : **G 11 C 16/02** (2006.01), H 01 L 27/11

①②

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ POINT MEMOIRE RAM A UN TRANSISTOR.

②② Date de dépôt : 15.04.09.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 22.10.10 Bulletin 10/42.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 29.04.11 Bulletin 11/17.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : *CENTRE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) Etablissement
public à caractère scientifique et technologique — FR
et OTRI UNIVERSIDAD GRANADA — ES.*

⑦② Inventeur(s) : CRISTOLOVEANU SORIN,
RODRIGUEZ NOEL et GAMIZ FRANCISCO.

⑦③ Titulaire(s) : CENTRE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) Etablissement
public à caractère scientifique et technologique, OTRI
UNIVERSIDAD GRANADA.

⑦④ Mandataire(s) : CABINET BEAUMONT.

FR 2 944 641 - B1



POINT MÉMOIRE RAM À UN TRANSISTORDomaine de l'invention

La présente invention concerne un point mémoire RAM à un transistor.

Exposé de l'art antérieur

5 Historiquement, les points mémoire DRAM ont été constitués d'un ensemble comprenant un transistor MOS et un condensateur. Avec la miniaturisation des circuits intégrés, les transistors MOS ont pu avoir des dimensions de plus en plus petites et la difficulté a consisté à réduire la taille des
10 condensateurs. Pour pallier cette difficulté, on a proposé des points mémoire constitués d'un unique transistor, sans condensateur, le transistor MOS étant à corps isolé par jonction, ou à corps isolé par isolant dans des technologies de type semi-conducteur sur isolant (SOI ou Semiconductor On Insulator) ou
15 semiconducteur sur rien (SON ou Semiconductor On Nothing). Dans ces points mémoire, la mémorisation correspond à un stockage de charges dans le transistor. Ceci a conduit à une miniaturisation accrue des cellules DRAM. Toutefois, les divers points mémoire sans condensateur connus souffrent généralement d'au moins l'un
20 des inconvénients suivants : durée de rétention limitée, consommation élevée, faible différenciation entre les deux états de mémorisation, complexité de commande, utilisation de deux

grilles, faible vitesse de fonctionnement, impossibilité de réduire l'épaisseur du corps du transistor qui doit assurer la présence simultanée d'électrons et de trous, et/ou difficulté de fabrication.

5 Résumé

Ainsi, un objet de l'invention est de prévoir un point mémoire RAM à un seul transistor, sans condensateur, qui pallie au moins certains des inconvénients des points mémoire à transistor unique connus.

10 Ainsi, un mode de réalisation de la présente invention prévoit un point mémoire constitué d'un transistor MOS isolé ayant un drain, une source et une région de corps revêtue d'une grille isolée, dans lequel la région de corps est divisée dans son épaisseur en deux régions distinctes séparées par une
15 portion de couche isolante s'étendant parallèlement au plan de la grille.

Selon un mode de réalisation de la présente invention, le point mémoire est réalisé à partir d'une structure SOI.

20 Selon un mode de réalisation de la présente invention, le point mémoire est réalisé à partir d'une structure FINFET.

Selon un mode de réalisation de la présente invention, la portion de couche isolante a une épaisseur de l'ordre de 1 à 10 nanomètres, de préférence de 1 à 3 nanomètres.

25 Selon un mode de réalisation de la présente invention, la région de corps la plus proche de la grille a une épaisseur de 5 à 50 nm, de préférence de 5 à 20 nm.

Selon un mode de réalisation de la présente invention, le point mémoire comprend en outre une deuxième grille isolée sous la région de corps.

30 Selon un mode de réalisation de la présente invention, la région de corps comprend une troisième région séparée des deux régions distinctes susmentionnées par une portion de couche isolante s'étendant parallèlement au plan de la grille et ayant sensiblement la même étendue que la portion de couche isolante
35 s'étendant entre les deux premières régions distinctes, et une

B9544 - 02726-01

3

deuxième grille est disposée en regard de la troisième région distincte, à l'opposé de la première grille.

Dans le cas où la tension de source est considérée comme la tension de référence et les régions de source et de drain sont de type N, il est prévu un procédé d'utilisation comprenant, dans un ordre quelconque, les étapes suivantes :

écriture d'un 1 : application d'une tension positive sur le drain et, pendant l'application de cette tension positive, application d'une brève tension positive sur la grille,
10 écriture d'un 0 : application d'une tension très faiblement positive, nulle ou négative sur le drain et application d'une tension positive sur la grille,

lecture : application d'une tension négative sur la grille et d'une tension faiblement positive sur le drain, et
15 maintien : application d'une tension négative sur la grille et d'une tension faiblement positive ou nulle sur le drain.

Dans le cas où la tension de source est considérée comme la tension de référence et les régions de source et de drain sont de type N, et où le point mémoire est un point mémoire à quatre états à trois régions de corps, il est prévu un procédé d'utilisation comprenant, dans un ordre quelconque, les étapes suivantes :

écriture d'un état (11) : application d'une tension positive sur le drain et, pendant l'application de cette tension positive, application d'une brève tension positive sur les deux grilles,
25

écriture d'un état (00) : application d'une tension très faiblement positive, nulle ou négative sur le drain et application d'une tension positive sur les deux grilles,
30

écriture d'un état (01) ou (10) : application d'une tension positive sur le drain et, pendant l'application de cette tension positive, application d'une brève tension positive sur l'une des grilles, puis application d'une tension très faible-

B9544 - 02726-01

4

ment positive, nulle ou négative sur le drain et application d'une tension positive sur l'autre grille,

lecture : application d'une tension négative sur les grilles et d'une tension faiblement positive sur le drain, et

5 maintien : application d'une tension négative sur les grilles et d'une tension faiblement positive ou nulle sur le drain.

Breve description des dessins

10 Ces objets, caractéristiques et avantages, ainsi que d'autres seront exposés en détail dans la description suivante de modes de réalisation particuliers faite à titre non-limitatif en relation avec les figures jointes parmi lesquelles :

15 la figure 1 est une vue en coupe schématique d'un point mémoire selon un mode de réalisation de la présente invention ;

 les figures 2A et 2B illustrent l'écriture d'un 1 dans un point mémoire selon un mode de réalisation de la présente invention ;

20 la figure 3 illustre l'écriture d'un 0 dans un point mémoire selon un mode de réalisation de la présente invention ;

 les figures 4A et 4B illustrent la lecture, respectivement d'un 0 et d'un 1, dans un point mémoire selon un mode de réalisation de la présente invention ;

25 les figures 5A, 5B, 5C illustrent des tensions appliquées, respectivement pour l'écriture d'un 1, l'écriture d'un 0, et la lecture dans un point mémoire selon un mode de réalisation de la présente invention ;

30 les figures 6A à 6D sont des vues en coupe schématiques illustrant des étapes successives d'un exemple de fabrication d'un point mémoire du type de celui de la figure 1 ;

 les figures 7A et 7B sont des vues schématiques en coupe et en perspective de variantes d'un point mémoire selon la présente invention ;

B9544 - 02726-01

5

la figure 8 représente une autre variante d'un point mémoire selon un mode de réalisation de la présente invention ;
et

la figure 9 est une vue en coupe schématique et en perspective d'une autre variante d'un point mémoire selon un mode de réalisation de la présente invention.

Par souci de clarté, de mêmes éléments ont été désignés par de mêmes références aux différentes figures et, comme cela est habituel dans la représentation des circuits intégrés, les diverses figures ne sont pas tracées à l'échelle.

Description détaillée

La figure 1 est une vue en coupe illustrant un point mémoire sans condensateur. Ce point mémoire comprend un transistor MOS formé sur une couche isolante 1 reposant sur un support 3, généralement une plaque de silicium. La zone occupée par le transistor MOS, ou zone active, est délimitée par une périphérie isolante 5. Le transistor MOS comprend des régions de source et de drain fortement dopées d'un premier type de conductivité 7 et 8 séparées par une région de corps faiblement dopée du deuxième type de conductivité. Dans ce qui suit, on considérera que le premier type de conductivité est le type N et que le second type de conductivité est le type P, bien que cela ne doive pas être considéré comme limitatif. Les régions de source et de drain sont respectivement solidaires d'une métallisation de source 10 et d'une métallisation de drain 11 reliées à des bornes de source S et de drain D. La partie de corps du transistor est surmontée d'une grille isolée 12 reliée à une borne de grille G. La région de corps est divisée dans le sens de son épaisseur en une région de corps supérieure 13 du côté de la grille 12 et une région de corps inférieure 14 au voisinage de la couche isolante 1. Les régions de corps supérieure et inférieure sont séparées par une couche isolante 16.

La structure de la figure 1 sera de préférence réalisée en utilisant des technologies permettant d'obtenir des épaisseurs de couche avec une précision meilleure que 5 nm, de

préférence de l'ordre du nm. On choisira également des technologies dans lesquelles les dimensions latérales peuvent être définies avec des valeurs minimales inférieures à 50 nm. Dans ces conditions, uniquement à titre d'exemple, on pourra choisir
5 de réaliser une structure dans laquelle l'épaisseur totale du transistor est inférieure à 100 nm, la région de corps supérieure ayant une épaisseur de 5 à 50 nm, de préférence voisine de 10 nm, et la région de corps inférieure ayant une épaisseur de 5 à 50 nm, la région de corps supérieure et la région de
10 corps inférieure étant séparées par une couche isolante 16 d'une épaisseur de 1 à 10 nm, par exemple de l'ordre de 3 nm. La longueur de canal des transistors sera de préférence inférieure à 65 nm, par exemple 35 nm.

La façon dont la structure de la figure 1 peut être
15 utilisée en point mémoire va maintenant être décrite en relation avec les figures 2 à 4.

Les figures 2A et 2B illustrent des étapes d'écriture d'un 1 dans le point mémoire de la figure 1. Dans ce qui suit, on supposera que la source S est en permanence connectée à une
20 tension de référence qui est désignée par souci de simplicité comme étant la masse.

Pour écrire un 1, on applique d'abord comme l'illustre la figure 2A une tension positive relativement élevée, par exemple 1 à 3 volts, sur le drain du transistor, et la grille est
25 mise à un potentiel positif pendant une courte durée, pendant que la tension positive est appliquée sur le drain. Il en résulte qu'une région de canal est formée dans la région de corps supérieure (et pas dans la région de corps inférieure qui est trop éloignée de la grille) et que des électrons circulent
30 de la source au drain. Etant donné que la différence de potentiel drain-source est choisie relativement élevée, ces électrons vont créer par impact des paires électrons-trous dans la région de corps supérieure. Les électrons créés participent à la circulation de courant et les trous demeurent dans la région de corps
35 supérieure. Si on interrompt brutalement (figure 2B) le passage

de courant entre source et drain, en commutant la grille à un potentiel négatif avant de commuter le drain, des trous désignés par des signes + en figures 2A et 2B, demeureront dans la région de corps supérieure 13.

5 La figure 3 illustre l'écriture d'un 0 dans le point mémoire. A nouveau, on rend la grille positive mais cette fois-ci, on connecte le drain 8 à une tension faiblement positive, nulle ou même négative. Alors, la différence de potentiel source drain est insuffisante pour assurer la création de paires électrons-trous, et, en raison de la polarisation électrosta-
10 tique créée par la grille dans la région de corps supérieure 13, les trous éventuellement présents dans cette région de corps supérieure seront évacués vers le drain et/ou la source. Ainsi, les états de la figure 2B et de la figure 3 se différencient par
15 le fait que dans un cas (écriture d'un 1) des trous sont stockés dans la région de corps supérieure 13 et que dans le deuxième cas (écriture d'un 0), aucune charge n'est stockée dans cette région de corps supérieure.

 Les figures 4A et 4B illustrent respectivement la
20 lecture d'un 0 et la lecture d'un 1 dans le point mémoire de la figure 1. En phase de lecture (ou de rétention), on maintient une tension négative sur la grille et une tension faiblement positive sur le drain.

 Comme l'illustre la figure 4A, dans le cas où un 0 a
25 été mémorisé, c'est-à-dire qu'aucune charge n'est stockée dans la région de corps supérieure 13, les transistors en parallèle partageant un même drain et une même source sont tous deux bloqués : il ne passe pas de courant dans le transistor correspondant à la région de corps supérieure puisque la grille est
30 négative, et il n'y a aucune raison qu'il passe du courant dans le transistor correspondant à la région de corps inférieure puisque rien n'est susceptible d'y créer un canal d'électrons.

 Par contre, comme l'illustre la figure 4B, dans le cas
où un 1 a été écrit, c'est-à-dire que des charges positives sont
35 stockées dans la région de corps supérieure 13, aucun courant ne

circule dans le transistor correspondant à cette région de corps supérieure puisque la grille est négative et qu'il n'est pas créé de région de canal d'électrons dans cette région de corps supérieure. Par contre, les charges positives stockées dans la région de corps supérieure induisent par couplage électrostatique une région de canal dans la région de corps inférieure et un courant va circuler dans le transistor ayant pour source et drain les régions 7 et 8 et comme corps cette région de corps inférieure. On comprendra que la région de corps supérieure doit être suffisamment mince pour que les charges stockées, attirées du côté de la grille, aient une influence électrostatique suffisante sur la région de corps inférieure, c'est pourquoi on a indiqué que cette région de corps supérieure avait une épaisseur de préférence voisine de 10 nm.

Ainsi, on pourra reconnaître un état 1 d'un état 0 par la circulation d'un courant ou l'absence de circulation d'un courant lors d'une phase de lecture. On remarquera que ces deux états sont très bien différenciés car, pendant la lecture d'un 0, il ne circule absolument aucun courant entre drain et source. L'absence totale de circulation de courant pendant la présence d'un état 0, fait que le dispositif présente un temps de rétention très long puisque, même si pendant la lecture d'un état 1 il se produit une légère perte des charges stockées dans la région de corps supérieure, il existera toujours une nette différenciation entre les états 0 et 1.

On notera également que, du fait que pendant l'état de lecture seul un potentiel faiblement positif est appliqué sur le drain, il ne se crée pas de charges par impact dans la région de corps inférieure pendant une lecture.

Pour mieux illustrer le fonctionnement du point mémoire, chacune des figures 5A, 5B et 5C représente l'allure des tensions de drain (VD) et de grille (VG), respectivement pendant les états d'écriture d'un 1 (WR1), d'écriture d'un 0 (WR0) et de lecture (RD). Pendant l'écriture d'un 1 (figure 5A), la tension de drain est amenée à passer d'une tension nulle ou

faiblement positive VD1, par exemple 0,1 V, à une tension VD2 nettement positive, par exemple 1 à 2,2 V et, pendant la période (par exemple 5 à 30 ns) durant laquelle la tension de drain VD2 est appliquée, la grille est brièvement (par exemple pendant 1 à 5
10 ns) amenée d'une valeur négative VG1 à une valeur positive VG2, par exemple de -1,2 volt à + 1 volt. Pour l'écriture d'un zéro (figure 5B), la tension de drain est maintenue à la valeur basse VD1 et la grille est amenée pendant une courte période, par exemple de l'ordre de 1 à 10 nanosecondes à une valeur positive
10 pour permettre l'évacuation de charges éventuellement présentes dans la région de corps supérieure. Dans l'état de lecture, ou de rétention (figure 5C), le drain est maintenu à la valeur faible de tension VD1 et la grille est maintenue à sa valeur négative VG1.

15 Le mode d'application de tensions décrit en relation avec les figures 5A à 5C est particulièrement avantageux car il ne prévoit que deux niveaux de tension possibles sur la grille et sur le drain. On pourra toutefois prévoir des modes de commutation de tension plus complexes, dans lesquels par exemple, la
20 tension de drain serait commutable entre plus de deux niveaux de tension, par exemple un troisième niveau de tension nul ou négatif pendant la phase d'écriture d'un 0, ou un niveau de tension nul pendant la phase de rétention. Pendant les phases d'écriture d'un 1, au lieu de créer des trous par ionisation par
25 impact, on pourra utiliser d'autres phénomènes. En appliquant une tension fortement négative (par exemple -2,5 V) à la grille, et une tension positive au drain, des trous seront créés par effet tunnel bande à bande (B to B tunnelling) ou par activation du transistor bipolaire parasite.

30 On notera que les valeurs de tension indiquées ci-dessus sont purement indicatives et sont données pour un point mémoire ayant sensiblement les dimensions indiquées précédemment. L'homme de l'art saura adapter ces valeurs aux caractéristiques spécifiques d'un composant particulier.

Les figures 6A à 6D illustrent des étapes possibles de réalisation d'une structure telle que celle de la figure 1.

Comme l'illustre la figure 6A, on part d'une structure de type SOI comprenant, sur un support 3 revêtu d'une couche isolante 1, un substrat 20 faiblement dopé de type P sur lequel est formé, par exemple par oxydation thermique, une mince couche isolante 21.

A l'étape illustrée en figure 6B, la couche isolante 21 est gravée pour former les couches de séparation 16 mentionnées lors de la description de la figure 1.

A l'étape illustrée en figure 6B, on fait croître par épitaxie une couche 22 faiblement dopée de type P. De façon connue, l'épitaxie se développera à partir de la surface apparente de la couche 20 et se refermera au-dessus de la couche 16. De préférence, cette croissance par épitaxie est poursuivie jusqu'à une épaisseur supérieure à l'épaisseur souhaitée pour la région de corps 13 et on procède à un amincissement pour réduire cette épaisseur.

Ensuite, ou lors d'une étape intermédiaire, comme l'illustre la figure 6D, on forme la périphérie isolante 5 entourant la zone active désirée puis on procède aux étapes classiques de formation d'un oxyde de grille, d'une grille et des régions de source-drain (non représentées).

Ce qui a été décrit ci-dessus ne constitue qu'un exemple possible de réalisation d'une structure du type de celle de la figure 1. D'autres modes de réalisation sont envisageables. Par exemple, on pourra partir d'un sandwich sur isolant comprenant successivement une couche de silicium de type P, une couche de silicium-germanium et une couche de silicium de type P, la couche de silicium-germanium ayant été conformée selon les dimensions de la couche isolante 16 puis on pourra procéder à une sous-gravure de la couche de silicium germanium et à un remplissage par un isolant de la cavité ainsi formée. On pourra aussi utiliser des techniques de collage de plaquettes.

Le point mémoire décrit ci-dessus est susceptible de nombreuses variantes et modifications. Les figures 7A et 7B illustrent des réalisations selon une configuration généralement appelée dans la technique structure FINFET (transistor à effet de champ à structure en ailette). Ces figures sont des vues en coupe et en perspective de la partie de corps et de la partie de drain de la structure, la partie de source, non représentée, étant en avant du plan de la figure. Une excroissance de silicium en ailette est formée au-dessus d'une plaquette 30 revêtue d'une couche isolante 31. Cette excroissance est divisée en une partie gauche 33 et une partie droite 34 correspondant respectivement à la région de corps supérieure 13 et à la région de corps inférieure 14 de la figure 1, la séparation étant assurée par un isolant 36. Des métallisations de grilles isolées 38 et 39 sont disposées de part et d'autre de l'ailette, en regard du corps de gauche 33 et du corps de droite 34. En figure 7A, les régions de corps 33 et 34 sont isolées de la plaquette 30 par la couche 31. En figure 7B, il y a continuité entre les régions de corps 33 et la plaquette 30. On comprendra que cette structure fonctionne de la même façon que la structure de la figure 1 si on utilise une seule des deux grilles.

Les deux grilles 38 et 39 pourraient être utilisées pour inverser sélectivement les fonctions des corps de gauche et de droite. De même, dans la structure de la figure 1, on pourrait prévoir de polariser sélectivement le support 3 pour agir sur la région de corps inférieure 14 à travers la couche isolante 1, par exemple pour ajuster la tension de seuil du transistor inférieur. On pourra aussi ajouter une grille inférieure.

La figure 8 représente une autre variante de la structure de la figure 1. De mêmes éléments sont désignés par de mêmes références. Le corps du transistor, au lieu d'être divisé en deux régions dans le sens de son épaisseur, est divisé en trois régions : une région supérieure 41 séparée par un isolant 42 d'une région centrale 43 elle-même séparée par un isolant 44

d'une région inférieure 45. Ainsi, à condition de prévoir une possibilité de polarisation du support 3, on obtient un point mémoire bibit, c'est-à-dire un point mémoire à quatre états. La grille supérieure permet comme cela a été décrit précédemment de stocker ou non des charges dans la région de corps supérieure 5 41. La grille inférieure, correspondant la région de corps 3, permet de stocker ou non des charges dans la région de corps inférieure 45. On obtient un premier état (11) si des charges sont stockées en haut et en bas, un deuxième état (00) si aucune charge n'est stockée ni dans la partie supérieure ni dans la 10 partie inférieure, un troisième état (10) si des charges sont stockées dans la partie supérieure et pas dans la région de corps inférieure et un quatrième état (01) si des charges sont stockées dans la région de corps inférieure et pas dans la région de corps supérieure. Les états (01) et (10) pourront être 15 différenciés de diverses manières. Notamment, si les grilles supérieure ou inférieure sont différentes (travail de sortie différent ou épaisseur d'isolant différente) et/ou si les tensions appliquées sont différentes, on stockera à chaque écriture d'un 1 une quantité plus ou moins grande de charges dans la 20 région de corps supérieure et dans la région de corps inférieure. Ainsi, les quatre valeurs possibles du courant dans la région de corps centrale peuvent être bien différenciées.

La figure 9 illustre très schématiquement une réalisation FINFET de la structure de la figure 8. Cette figure ne sera 25 pas décrite en détail, des éléments ayant les mêmes fonctions que ceux de la figure 8 étant désignés par de mêmes références.

Des modes de réalisation particuliers de la présente invention ont été décrits. Diverses variantes et modifications 30 apparaîtront à l'homme de l'art. En particulier, diverses variantes de réalisation de transistors MOS pourront être adoptées, par exemple la réalisation de zones de source et de drain faiblement dopées (LDD) au voisinage de la région de canal.

On comprendra également que le fait que l'on ait appelé état 1 l'un des états de mémorisation et état 0 l'autre des états de mémorisation est parfaitement arbitraire.

Dans ce qui a été décrit précédemment, on utilise un transistor à deux corps séparés par un diélectrique : un corps susceptible de stocker des charges d'une première polarité et un corps susceptible de laisser passer des charges de polarité opposée. Il n'y a donc pas de coexistence de charges de polarités opposées dans un même corps. Ceci est l'une des raisons principales pour lesquelles la structure décrite évite les inconvénients susmentionnés des points mémoire à un transistor de l'art antérieur (durée de rétention limitée, consommation élevée, faible différenciation entre les deux états de mémorisation, complexité de commande, faible vitesse de fonctionnement, impossibilité de réduire l'épaisseur du corps du transistor qui doit assurer la présence simultanée d'électrons et de trous). De plus le dispositif décrit peut fonctionner avec une seule grille et est relativement simple à commander.

Divers modes de réalisation et diverses variantes d'un point mémoire à un seul transistor ont été décrits ici. L'homme de l'art pourra combiner divers éléments de ces divers modes de réalisation et variantes sans faire preuve d'activité inventive.

REVENDICATIONS

1. Point mémoire constitué d'un transistor MOS isolé ayant un drain (8), une source (7) et une région de corps revêtue d'une grille isolée (12), dans lequel la région de corps est divisée dans son épaisseur en deux régions distinctes (13, 14) séparées par une portion de couche isolante (16) s'étendant parallèlement au plan de la grille.
2. Point mémoire selon la revendication 1, réalisé à partir d'une structure SOI.
3. Point mémoire selon la revendication 1, réalisé à partir d'une structure FINFET.
4. Point mémoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel la portion de couche isolante (16) a une épaisseur de l'ordre de 1 à 10 nanomètres, de préférence de 1 à 3 nanomètres.
5. Point mémoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel la région de corps la plus proche de la grille a une épaisseur de 5 à 50 nm, de préférence de 5 à 20 nm.
6. Point mémoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, comprenant en outre une deuxième grille isolée sous la région de corps.
7. Point mémoire selon la revendication 1, dans lequel la région de corps comprend une troisième région séparée des deux régions distinctes susmentionnées par une portion de couche isolante s'étendant parallèlement au plan de la grille et ayant sensiblement la même étendue que la portion de couche isolante s'étendant entre les deux premières régions distinctes, et dans lequel une deuxième grille est disposée en regard de la troisième région distincte, à l'opposé de la première grille.
8. Procédé d'utilisation d'un point mémoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel la tension de source est considérée comme la tension de référence et les régions de source et de drain sont de type N, ce procédé comprenant, dans un ordre quelconque, les étapes suivantes :

B9544 - 02726-01

15

écriture d'un 1 : application d'une tension positive sur le drain et, pendant l'application de cette tension positive, application d'une brève tension positive sur la grille,

5 écriture d'un 0 : application d'une tension très faiblement positive, nulle ou négative sur le drain et application d'une tension positive sur la grille,

lecture : application d'une tension négative sur la grille et d'une tension faiblement positive sur le drain, et

10 maintien : application d'une tension négative sur la grille et d'une tension faiblement positive ou nulle sur le drain.

9. Procédé d'utilisation d'un point mémoire à quatre états selon la revendication 7, dans lequel la tension de source est considérée comme la tension de référence et les régions de source et de drain sont de type N, ce procédé comprenant, dans
15 un ordre quelconque, les étapes suivantes :

écriture d'un état (11) : application d'une tension positive sur le drain et, pendant l'application de cette tension positive, application d'une brève tension positive sur les deux
20 grilles,

écriture d'un état (00) : application d'une tension très faiblement positive, nulle ou négative sur le drain et application d'une tension positive sur les deux grilles,

25 écriture d'un état (01) ou (10) : application d'une tension positive sur le drain et, pendant l'application de cette tension positive, application d'une brève tension positive sur l'une des grilles, puis application d'une tension très faiblement positive, nulle ou négative sur le drain et application d'une tension positive sur l'autre grille,

30 lecture : application d'une tension négative sur les grilles et d'une tension faiblement positive sur le drain, et

maintien : application d'une tension négative sur les grilles et d'une tension faiblement positive ou nulle sur le drain.

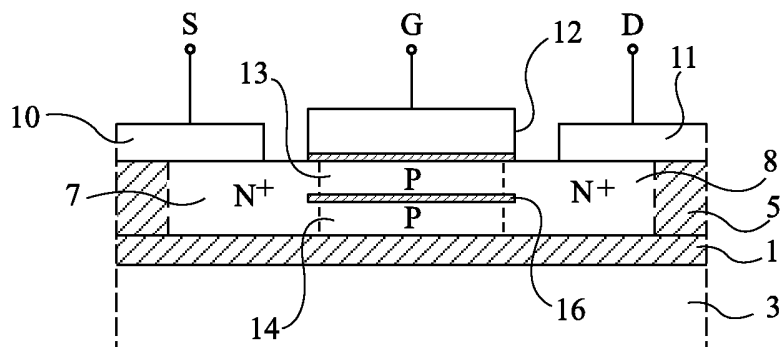


Fig 1

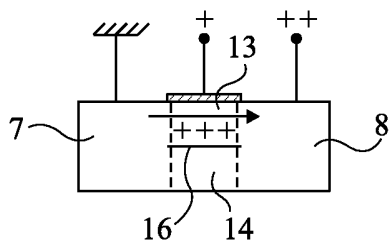


Fig 2A

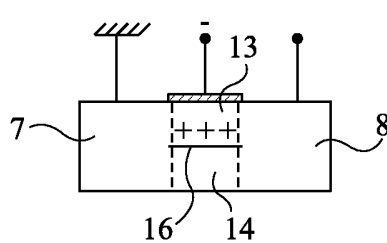


Fig 2B

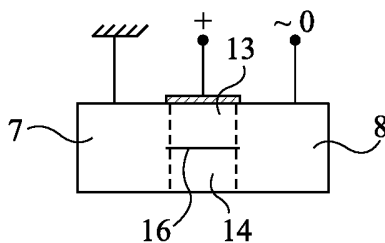


Fig 3

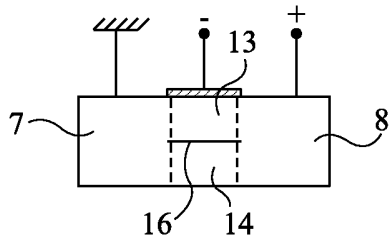


Fig 4A

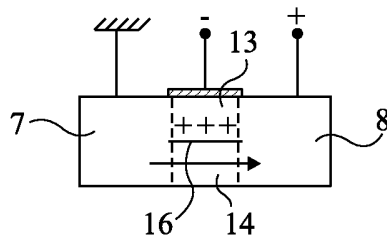
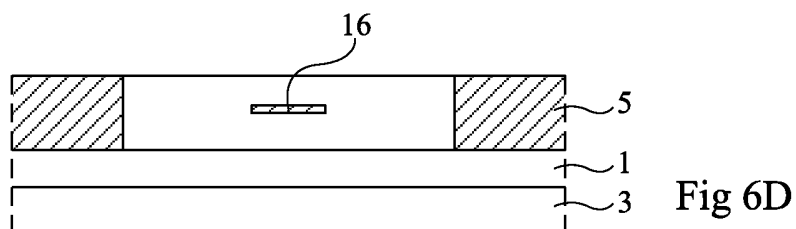
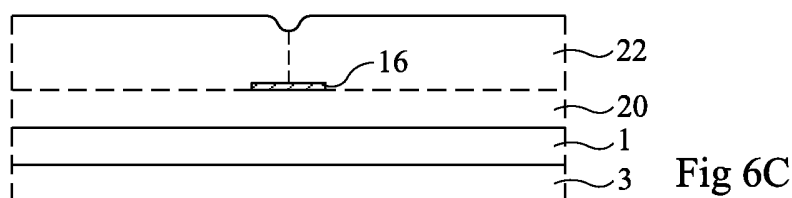
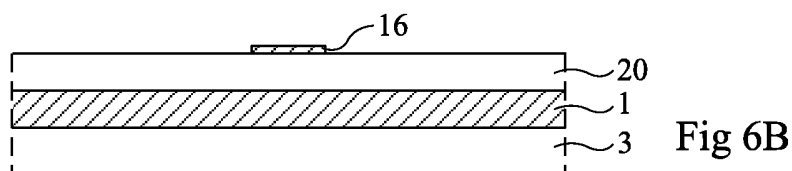
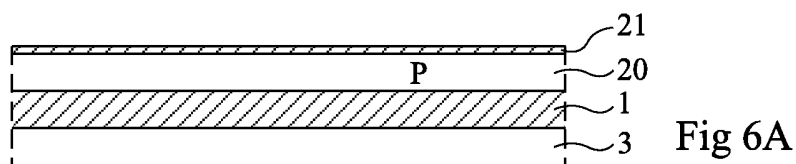
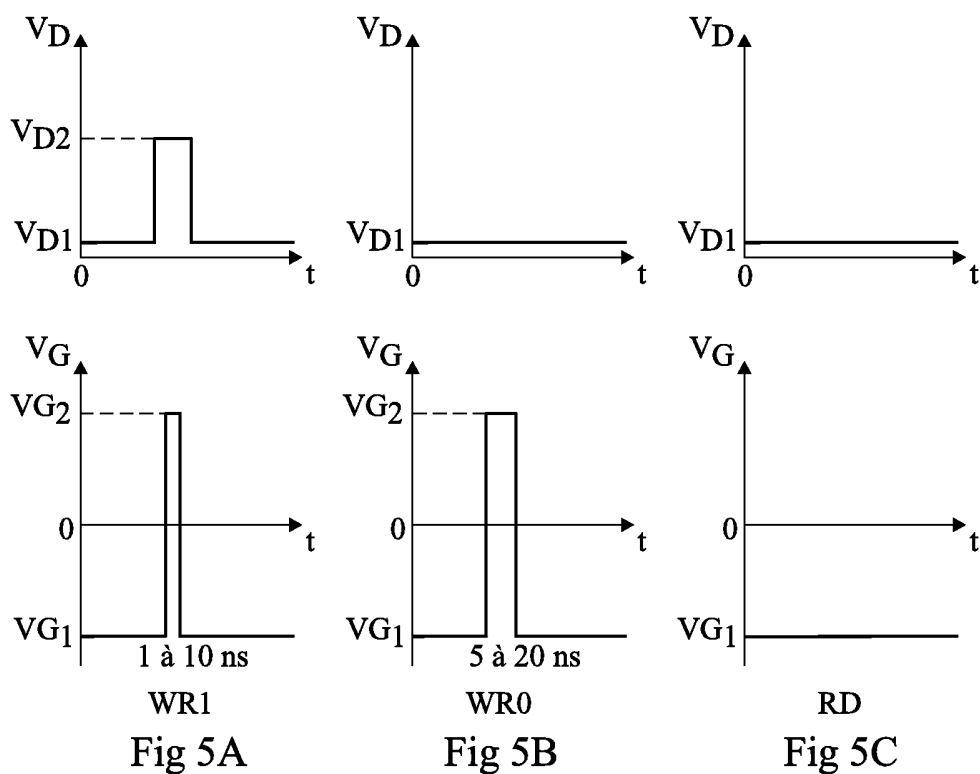


Fig 4B



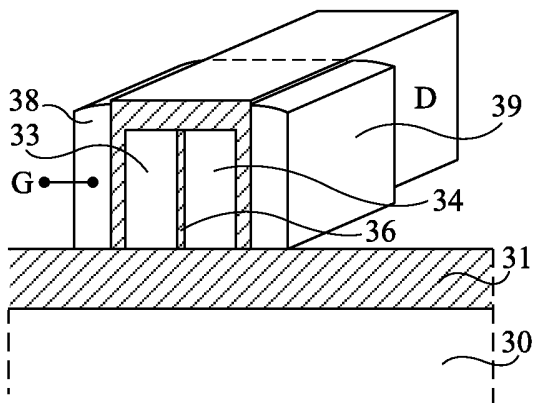


Fig 7A

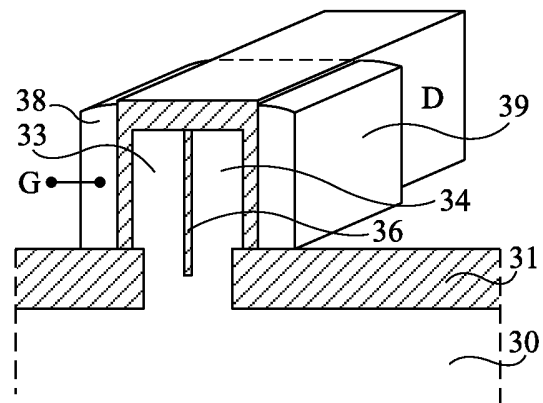


Fig 7B

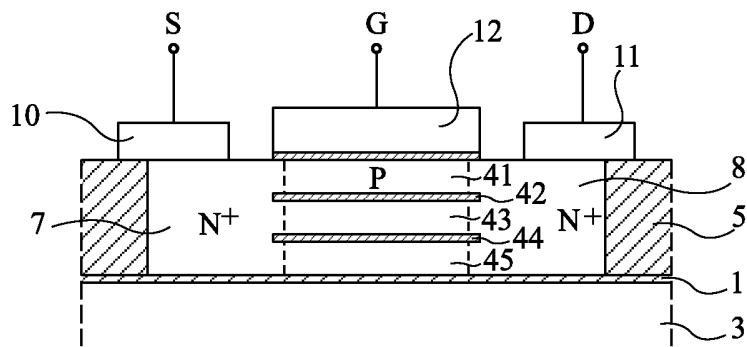


Fig 8

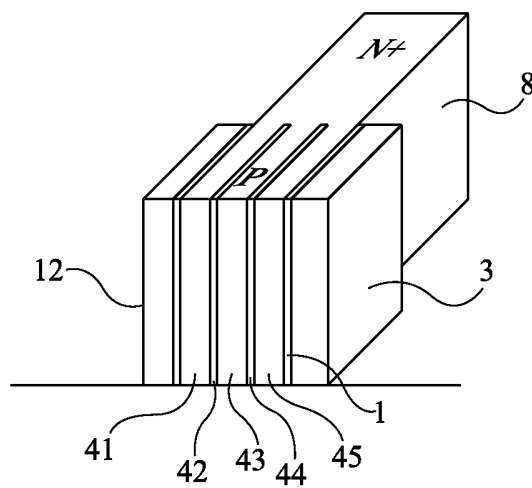


Fig 9

RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-17 et R.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT DE RECHERCHE

- Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.
- Le demandeur a maintenu les revendications.
- Le demandeur a modifié les revendications.
- Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.
- Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.
- Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

- Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.
- Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.
- Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.
- Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION

NEANT

2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE GENERAL

US 2004/022105 A1 (OHSAWA TAKASHI [JP])
5 février 2004 (2004-02-05)

WO 88/08617 A1 (RES CORP TECHNOLOGIES INC [US])
3 novembre 1988 (1988-11-03)

3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND DE LA VALIDITE DES PRIORITES

NEANT